



LA CHARTE DU DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA COMMUNE DE BELLEVUE

Définition :

Le développement durable est un concept qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins. Les 3 piliers du développement durable sont l'environnement, le social et l'économie.

Les principes qui guident l'action vers le développement durable :

- **Subsidiarité** : Agir au niveau le plus pertinent dans une perspective de politique de proximité tout en respectant le partage de compétences entre les différents niveaux institutionnels.
- **Transversalité** : Étudier les problèmes dans leur globalité et tenir compte des impacts économiques, sociaux et environnementaux en amont de tout projet et de toute décision.
- **Participation** : Accroître l'engagement citoyen, promouvoir la responsabilité individuelle, la responsabilité collective, la responsabilité des entreprises et des associations pour leur milieu de vie et leur environnement.
- **Responsabilité** : Etablir un lien de causalité et de responsabilité entre celui qui détériore un cadre de vie ou un objet et la charge de réparation (principe du « Pollueur payeur »).
- **Bonne gestion** : Viser une gestion optimale des ressources économiques et naturelles.
- **Solidarité** : Encourager la solidarité entre les générations actuelles et futures, entre les favorisés et les défavorisés, entre les peuples et entre les territoires.
- **Équité** : Viser une répartition équitable des ressources et des prestations.